

MESSIE

Mission pour l'Émergence, la Structuration, la Solidarité et l'implantation Ecclésiastique

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION DES MINISTRES DE CULTE

PAMC | 2025 | POUR LE ROYAUME



EXTRAIT DE LA LOI SUR LES CÉLÉBRATIONS RELIGIEUSES

CHAPITRE PREMIER

DU MARIAGE ET DE SA CÉLÉBRATION

365. Le mariage doit être contracté publiquement devant un célébrant compétent et en présence de deux témoins.

1991, c. 64, a. 365; 2002, c. 6, a. 22.

366. Sont des célébrants compétents pour célébrer les mariages, les greffiers et greffiers-

ETAPE 1
INFORMATION

ETAPE 2
FORMATION

ETAPE 3
ACCRÉDITATION

ETAPE 4
CÉLÉBRATION

adjoints de la Cour supérieure désignés par le ministre de la Justice, les notaires habilités par la loi à recevoir des actes notariés ainsi que, sur le territoire défini dans son acte de désignation, toute autre personne désignée par le ministre de la Justice, notamment des maires, d'autres membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et des fonctionnaires municipaux.

Le sont aussi les ministres du culte habilités à le faire par la société religieuse à laquelle ils appartiennent, pourvu qu'ils résident au Québec et que le ressort dans lequel ils exercent leur ministère soit situé en tout ou en

partie au Québec, que l'existence, les rites et les cérémonies de leur confession aient un caractère permanent, qu'ils célèbrent les mariages dans des lieux conformes à ces rites et aux règles prescrites par le ministre de la Justice et qu'ils soient autorisés par ce dernier.

Les ministres du culte qui, sans résider au Québec, y demeurent temporairement peuvent aussi

être autorisés à y célébrer des mariages pour un temps qu'il appartient au ministre de la Justice de fixer.

Sont également compétentes pour célébrer les mariages sur le territoire défini dans une entente conclue entre le gouvernement et une communauté mohawk les personnes désignées par le ministre de la Justice et la communauté.



Obtention de permis de fonctionnement

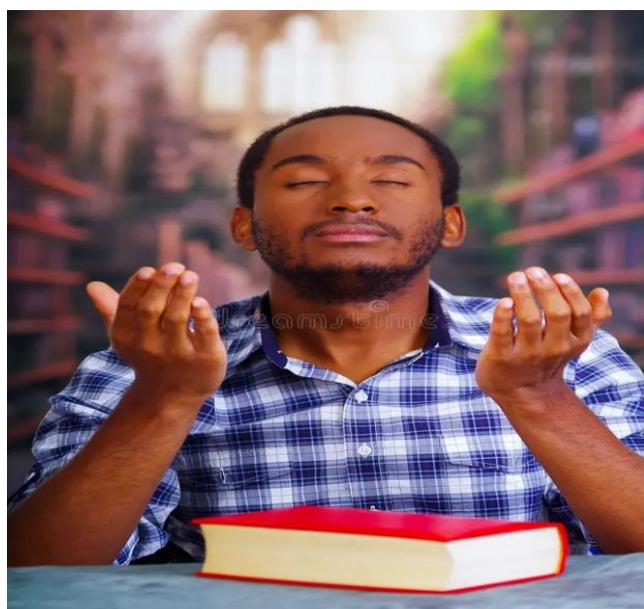
Fonctionner sans un permis légal de fonctionnement dans n'importe quel pays peut être sujet à de nombreuses sanctions pouvant compromettre l'avenir de votre projet. Rejoignez-nous pour bien faire

[SUIVRE NOTRE FORMATION](#)

Au sein de la mission **Messie**, le titre de ministre est accordé à tous leaders religieux, chrétiens, hommes ou femmes qui jouent un rôle fondamental et reconnu auprès de la communauté. Ce dernier ou cette dernière est accrédité et par messie et par le gouvernement du Québec selon les lois et règlements en vigueur. La description de son champs ministériel est de don ressort, de sa conscience, de sa vocation, et de dieu. Il peut se nommer apôtre, prophète, évangéliste, pasteur ou docteur selon éphésiens chap. 4. Ou n'importe quel titre qui lui convient, autant que cela n'offense la foi chrétienne et la MISSION MESSIE



Nous pouvons vous accompagner afin d'optimiser vos compétences auprès de votre communauté



MESSIE

Mission pour l'Émergence, la Structuration, la Solidarité et l'Implantation Ecclésiastique

PROGRAMME D'ACCREDITATION DES MINISTRES DE CULTTE

Contrat d'adhésion

Entre MESSIE, Ci-nommée l'Organisation

L'adhérant(e) ci nommé(e) le(la) candidat(e)

1. Présentation de la MISSION MESSIE

MESSIE est la **MISSION POUR L'ÉMERGENCE, LA STRUCTURATION, LA SOLIDARITÉ ET L'IMPLANTATION ECCLÉSIASTIQUE** Chez MESSIE, nous envisageons un monde où chaque personne a accès aux ressources dont elle a besoin pour vivre une vie saine, heureuse et épanouissante. Nous nous efforçons de créer un monde où chacun a la possibilité de s'épanouir, quels que soient ses antécédents ou sa situation. Sans tenir compte d'une dénomination, nous espérons que chacun, que chaque ministre, que chaque institution ecclésiastique puisse rendre manifeste sa mission

2. Objet du contrat

Ce présent contrat a pour objet l'adhésion du candidat au PROGRAMME D'ACCREDITATION DES MINISTRES DE CULTTE (PAMC)

3. Les étapes menant à l'Accréditation

L'adhérent accepte de suivre toutes les étapes menant à l'accréditation au titre de ministre des Cultes reconnu par le gouvernement du Québec :

- ✚ Étape 1 : Participer à une séance d'information sur le programme PAMC de MESSIE
- ✚ Étape 2 : Participer à la formation de MESSIE

Ces formations peuvent prendre plusieurs formes, Webinaires, séminaires, ateliers, elles pourront se faire en ligne ou en présentiel. L'adhérent s'engage à s'adapter aux temps et aux circonstances des dites formations. MESSIE s'engage à rendre flexibles en temps et lieux les formations. Ces formations peuvent durer entre 1-3 mois en fonction du profil de l'adhérent.

L'attestation de participation est remise au candidat lors de la cérémonie annexée à son permis de fonctionnement

- ✚ ÉTAPE 3 : Fournir tous les documents à transmettre à la fédération mère et au Gouvernement du Québec

-Dès la réception du permis, le candidat s'engage à faire parvenir l'original du permis au secrétariat de MESSIE afin de l'enregistrer au Registre des Ministres.

- ✚ ÉTAPE 4 : Organisation de la cérémonie de reconnaissance publique du titre de Ministre accordé à l'adhérent

-1ere situation : Si l'adhérent dirige déjà une église, la cérémonie est préparée avec lui. MESSIE chapote la préparation

-2eme situation : l'adhérent n'exerce pas encore son ministère dans une église. MESSIE prépare sur le plan logistique et organisationnelle toute la cérémonie

4. Exécution de la cérémonie

La cérémonie ne peut en aucun cas excéder trois (3h) de temps. Elle est planifiée selon le plan suivant :

- 1) Accueil des invités (5 min)
- 2) Mots de bienvenue (10 min)
- 3) Ouverture de la session par la prière (5 min)
- 4) Moment de consécration et d'adoration (30 min)
- 5) (Procession Ministérielle et installation du candidat imbriquées au moment de l'adoration)
- 6) Biographie du Candidat (5 min)
- 7) Sermon de circonstance (30 min. MESSIE)
- 8) Accréditation du Ministre (10 min. MESSIE)
- 9) Bénédiction du Ministre par les anciens ministres de MESSIE (10 Min. MESSIE)
- 10) Louanges (15 min. MESSIE)
- 11) Prière et Bénédiction finale (5 min MESSIE)

MESSIE se réserve le droit de modifier cette programmation

5. Principes et codes organisationnels de la cérémonie

Une place est réservée pour tous les ministres de MESSIE avec leurs époux (ses) en premier rang de l'assemblée

Une place est réservée pour l'adhérent donnant face à l'assemblée, il peut être accompagné de son épouse s'il le souhaite

L'adhérent n'aura pas de prise de parole dans la cérémonie, jusqu'à ce qu'il soit déclaré ministre des Cultes.

L'Espace pour la cérémonie doit pouvoir compter au moins 50 personnes

Une délégation de MESSIE est envoyée une semaine à l'avance pour vérifier que le comité d'organisation de la cérémonie respecte les codes et principes organisationnels de MESSIE. Ces codes touchent principalement : l'accueil, la

logistique, l'audiovisuel, la réception. Tout est supposé être prêt la veille de la cérémonie

6. Réception

Lors des réceptions, des places sont réservées pour tous les officiants de MESSIE (Ministres, musiciens, chantres etc.)

Le menu de la soirée doit être porté à la connaissance de MESSIE

7. Paiement

Un frais de participation de 2000 dollars est requis pour participer au PAMC. Si le candidat n'exerce pas encore son ministère dans une église. Ces frais peuvent être payés progressivement à raison de 500 dollars avant chaque étape.

Un frais de participation de 1500 dollars est requis pour participer au PAMC. Si le candidat est en exercice de son ministère dans une église. Ces frais peuvent être payés progressivement à raison de 375 dollars avant chaque étape.

Ces frais peuvent être payés par virement Interac, chèque, carte de crédit



MESSIE